

Canada, ont travaillé pour les corporations, gaspillé les ressources du pays, et n'ont rien fait directement en faveur du peuple. Cela, j'en ai la confiance, disparaîtra bientôt. J'espère que nous pourrions voir les commencements d'un grand mouvement national, œuvre des membres de l'opposition. Si ces derniers veulent instruire le peuple d'après ces principes, et opposer ceux-ci aux théories des membres de la droite, le peuple verra bientôt luire le jour où il sera soulagé, où le pays marchera réellement dans la voie du progrès. J'espère que ce jour est proche, et qu'on fasse les élections cette année ou l'an prochain, les membres de cette Chambre constateront que ce n'est qu'en suivant ces grands principes nationaux, qu'ils pourront obtenir l'appui du peuple de ce pays.

L'honorable M. HAGGART : L'heure est avancée, et si mon très honorable ami y consent, je proposerai que le débat soit ajourné.

Le PREMIER MINISTRE : Je n'ai aucune objection à cela, mais j'espère qu'à l'avenir, les séances se prolongeront plus tard dans la soirée. Je proposerai, en amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion :

Que l'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général, en réponse à son discours à l'ouverture de la session, aura la priorité sur toutes autres questions, à l'exception de la présentation des bills, jusqu'à épuisement du débat.

L'amendement est adopté.

La motion de l'honorable M. Haggart est adoptée et le débat est ajourné.

AJOURNEMENT—ETUDES SUR LE TRAJET PROJETÉ DU GRAND-TRONC-PACIFIQUE.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose que la séance soit levée.

M. R. L. BORDEN : Avant l'ajournement, j'appellerai l'attention de mon très honorable ami sur le fait que, depuis la dernière session, la presse ministérielle nous a annoncé, ce que je crois être authentique, qu'on avait fait des études topographiques sur la ligne du nouveau Grand-Tronc-Pacifique entre Abitibi et Winnipeg, soit sur une distance d'au delà de 1,100 milles, et que la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique a remis ces relevés au gouvernement. Je cite le "Herald", de Montréal, numéro du 17 ou du 18 novembre dernier. Ce journal dit :

Le printemps dernier, lorsque la Grand Tronc a, pour la première fois, soumis au parlement son projet d'un chemin de fer qui devait alors s'étendre de l'ouest à North-Bay, il envoya de Winnipeg au lac Abitibi des ingénieurs qui devaient opérer à l'est et à l'ouest. Ces personnes ont terminé maintenant leurs travaux et ont fait au gouvernement un rapport de ces derniers ; ce qui permettra de commencer plus tôt la construction de cette ligne.

M. MACLEAN.

Je voudrais savoir si le gouvernement possède le rapport de ces études, et, dans l'affirmative, s'il a quelque objection à les déposer sur le bureau de la Chambre, à une date rapprochée, afin qu'on puisse s'en servir, lorsqu'il s'agira de discuter le projet de loi se rapportant à certains amendements au contrat entre le gouvernement et le Grand-Tronc-Pacifique.

Le PREMIER MINISTRE : Le gouvernement n'a aucun rapport de ce genre.

La motion est adoptée et la Chambre lève sa séance à dix heures et trente minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 15 mars 1904.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

GRAND-TRONC-PACIFIQUE — CORRESPONDANCE.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je demanderai à l'honorable premier ministre quand il se propose de déposer sur le bureau la correspondance échangée avec la Compagnie du Grand Tronc ou avec les promoteurs du Grand-Tronc-Pacifique, correspondance dont il a parlé hier dans son discours sur l'adresse ?

Le PREMIER MINISTRE : Je ne saurais préciser la date, mais la correspondance sera déposée au moment d'engager le débat sur cette question, sinon avant. Je serai en mesure de renseigner mon honorable ami plus tard.

M. R. L. BORDEN (Halifax) : Le dépôt de cette correspondance avant la présentation de la résolution serait utile à la députation.

ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend la discussion de la motion de M. Grant proposant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

L'honorable JOHN HAGGART (Lanark-sud) : Au moment de prendre part au débat sur l'adresse, je me permettrai de féliciter ceux qui l'ont proposée et appuyée. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les discours de ces deux députés. Celui qui a proposé l'adresse (M. Grant), dérogeant un tantinet à l'usage, nous a d'abord entretenu de la décision du tribunal d'arbitrage dans l'affaire de l'Alaska. La sentence, a-t-il dit —et je suis de son avis—si elle n'est pas celle que nous attendions, n'est pas aussi préjudiciable aux intérêts du Canada que